



ÉDITION SEPTEMBRE 2020

Engagée pour la retraite au cœur des territoires

L'ASSURANCE RETRAITE **AU CŒUR** **DES TERRITOIRES**

Premier régime de retraite français avec **78 % des assurés** et plus de deux tiers des retraites versées, l'Assurance retraite couvre aujourd'hui non seulement les salariés du secteur privé, contractuels de droit public, artistes et auteurs mais aussi désormais les travailleurs indépendants (artisans, commerçants, professions libérales non réglementées, chefs d'entreprise). Elle constitue un **service public de proximité**, avec près de 506 points d'accueil répartis sur tout le territoire, en métropole comme en outre-mer. Sans oublier sa présence dans toutes les Maisons France Services.

Avec la mobilité professionnelle, environ 9 français sur 10 sont passés, passent ou passeront à un moment de leur vie par l'Assurance retraite. C'est donc par exemple le cas pour un grand nombre d'élus et d'agents des collectivités territoriales.

L'Assurance retraite, c'est aussi une **action sociale de proximité en faveur du bien-vieillir** et de l'accompagnement des personnes âgées fragiles. Une action menée en étroite liaison avec les acteurs locaux concernés, à travers notamment les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Ce document retrace les réalisations, les évolutions et les ambitions de **l'Assurance retraite, un régime au cœur des territoires comme de la vie de tous les Français.**

S'il fallait résumer l'Assurance retraite en **quatre mots** :

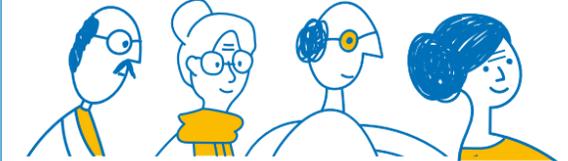
1 L'Assurance retraite, c'est **le service public de la retraite** : une présence et un accompagnement de chacun, tout au long de son parcours de vie, et en fonction de sa situation et de ses besoins.

2 L'Assurance retraite, c'est **une expertise incontestée** : aussi bien la capacité à reconstituer les carrières, à prévenir la perte d'autonomie et à accompagner le vieillissement, qu'à développer des outils pour le compte de tous les régimes.

3 L'Assurance retraite, c'est **la performance au service des assurés** : en particulier une offre de service sans équivalent (estimation de l'âge et du montant de départ, demande de retraite, consultation des paiements, etc.), des délais de traitement réduits, une stratégie d'innovation permanente et une présence de proximité dans les territoires.

4 L'Assurance retraite, c'est **un acteur serein des réformes à venir** : un savoir-faire pour mener à bien de grands chantiers de transformation, tout comme une capacité à mobiliser et développer l'interrégime.

L'Assurance retraite, ce sont



10 millions d'espaces personnels ouverts sur le site lassuranceretraite.fr

4,7 millions de consultations en ligne des relevés de carrière



NB : les chiffres présentés sont ceux de 2019

¹ Baromètre réalisé par l'agence Moai pour le compte de l'Assurance retraite, entre le 11 juin et le 15 juillet 2019.

1 L'ASSURANCE RETRAITE, LE SERVICE PUBLIC DE LA RETRAITE

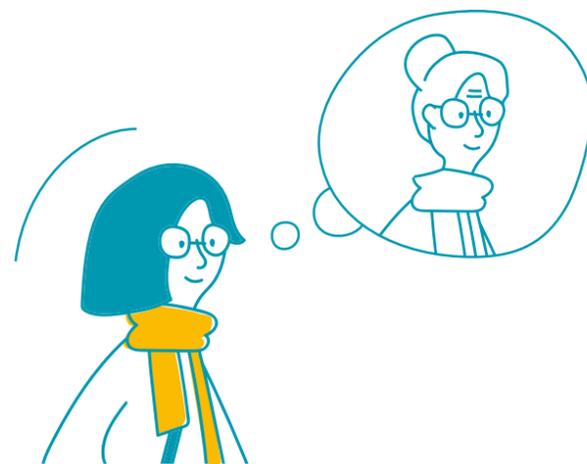
La pédagogie avant tout

La retraite, c'est simple... quand on est bien informé !

L'Assurance retraite assure une action régulière d'information et de pédagogie.

Le site www.lassuranceretraite.fr est une mine d'informations et propose de nombreux guides et documents à télécharger. Tous les sujets sont abordés, des droits aux démarches en passant par l'action sociale et le bien-vieillir, mais également par exemple un calendrier des paiements pour les retraités. Et il est possible, à tout moment, d'estimer l'âge ou le montant de sa future retraite grâce aux données connues par l'Assurance retraite (voir p. 14 et 15) !

Pour s'informer sur sa situation, tous les canaux sont à la disposition des actifs et des retraités : messagerie de son espace personnel, Aria (chatbot de l'Assurance retraite, voir p. 16), téléphone, courrier... Sans oublier les entretiens information retraite (EIR), qui permettent à un assuré de bénéficier de l'expertise d'un technicien expérimenté.



La retraite, c'est aussi quand on est jeune

Les jeunes qui débutent dans leur vie professionnelle ont d'autres projets en tête que leur retraite, qui leur semble bien loin. Sans compter le traditionnel : « De toute façon, je n'aurai pas de retraite ! ».

Pour lutter contre ces idées reçues et accompagner chacun dès l'entrée dans la vie active, l'Assurance retraite ne se contente pas d'informer. Elle développe également des services adaptés aux actifs, comme « Certifier mon parcours professionnel ». Cet outil permet à un candidat de certifier son CV grâce aux données de l'Assurance retraite. Bien utile pour convaincre un recruteur ! Et dès le début de leur vie professionnelle, les jeunes actifs pourront aussi mettre à jour en ligne leurs données de carrière, dès 2021.

En toute confiance

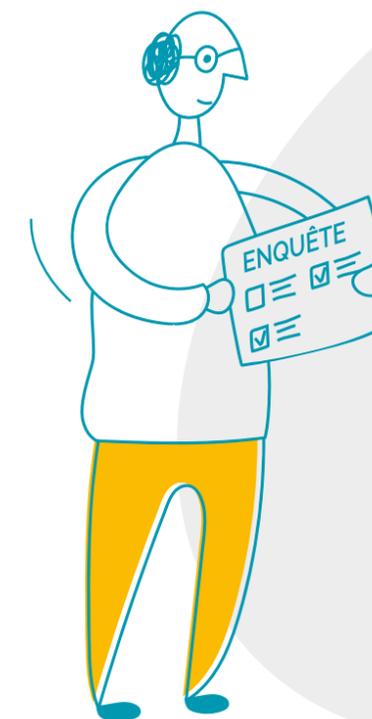
Outre le droit à l'information, qui s'exerce tout au long de la vie active, l'Assurance retraite renforce régulièrement les droits des assurés.

Des exemples récents ?

- La « **garantie de versement** » donne au futur retraité l'assurance que son premier versement interviendra dans un délai maximal de quatre mois à compter du dépôt de son dossier complet. 99% des retraites sont payées dès le mois qui suit la date de départ à la retraite de l'assuré.
- Depuis la loi Essoc d'août 2018 (« Pour un État au service d'une société de confiance »), l'Assurance retraite a encore **renforcé la reconnaissance du droit à l'erreur de l'assuré** et autorisé la rectification de données, sans pénalités, par l'assuré de bonne foi.

- Le programme « **Transparence** » garantit, comme son nom l'indique, la transparence sur le fonctionnement et les performances de l'Assurance retraite. Des enquêtes de satisfaction, dont les résultats sont rendus publics, permettent ainsi d'améliorer encore la qualité de service et de mieux répondre aux attentes des assurés.
- Outre le **médiateur national**, l'Assurance retraite a nommé des **médiateurs régionaux**, afin de traiter les litiges au plus près des assurés et des acteurs locaux.

Des enquêtes de satisfaction régulières permettent ainsi d'améliorer encore la qualité de service et de mieux répondre aux attentes des assurés.



UNE EXPERTISE INCONTESTÉE

Les atouts du Big Data

Pour développer l'offre de service aux assurés, mieux prendre en compte leurs attentes, anticiper les évolutions, accompagner les réformes ou lutter contre la fraude, l'Assurance retraite tire parti de l'énorme quantité de données qu'elle traite.

Objectif : **mieux utiliser la richesse des données disponibles pour améliorer encore la qualité du service** rendu aux assurés et développer de nouvelles offres.

Cette capacité de « Data Mining » (exploration des données) permet d'affiner la connaissance des situations et des besoins. Aujourd'hui, l'Assurance retraite dispose de l'expertise acquise et de la maîtrise des technologies liées au Big Data.

Cette maîtrise de la donnée permet aussi de **proposer aux acteurs publics – Gouvernement, Parlement, instances spécialisées comme le Conseil d'orientation des retraites – des réponses et des simulations précises et fiables pour anticiper les évolutions de la société ou les effets d'une réforme.** Celles-ci s'appuient notamment sur le logiciel de simulation Prisme, développé par la Cnav.

5 milliards

C'est le nombre d'éléments de carrière traités par l'Assurance retraite, à partir des 78 millions de carrières qu'elle gère.

La donnée pour tous

Collecter, c'est bien ; partager, c'est mieux... L'Assurance retraite met ses données à la disposition des pouvoirs publics et de toute la sphère sociale, notamment des autres régimes de retraite. **Elle les diffuse dans ses publications à destination des chercheurs.** Et, dans le cadre de sa politique d'Open Data, elle les ouvre aussi à tous, sur les sites www.statistiques-recherches.cnav.fr et <https://data.cnav.fr> (pour l'exploitation des données brutes).

78 millions de carrières... et moi, et moi et moi

Pas de retraite sans connaissance précise de la carrière. Dans le cadre de sa stratégie « carrière 2.0 », l'Assurance retraite centralise et vérifie l'ensemble des éléments de carrière de ses 36 millions d'assurés, y compris ceux qui ont des parcours très diversifiés et ceux, toujours plus nombreux, qui font une partie de leur carrière à l'étranger (3 millions de personnes concernées).

Ce travail permet aux actifs de **réaliser à tout moment une estimation de leurs droits futurs sur leur carrière en France.** Pour les assurés qui font une partie de leur carrière à l'étranger, l'Assurance retraite a été désignée comme opérateur français des échanges européens dématérialisés de sécurité sociale (projet EESSI).

Un opérateur au service de... toutes les retraites

Après avoir mis à disposition de tous les régimes son système national de gestion des carrières (SNGC) qui permet notamment le déploiement du droit à l'information, en permettant à chaque assuré de connaître à tout moment sa situation et ses perspectives en matière de retraite, la Cnav a mis en place en juillet 2019 **le répertoire de gestion des carrières unique (RGCU)**, qui centralisera à terme les données de carrière de tous les régimes de retraite de base et complémentaires. Ont déjà été agrégées les données de la CRPCEN (notaires) et la base carrière SNGC du régime général.

C'est aussi pour le compte de tous les régimes qu'elle a développé **le service en ligne « Demander ma retraite »**, qui permet une demande unique de retraite pour tous les régimes auxquels l'assuré est affilié (voir p. 14).

Un opérateur au service de... toute la protection sociale

La Cnav s'est en effet vue confier plusieurs missions par le législateur et le Gouvernement, qui vont bien au-delà de son seul périmètre. Son expertise SI l'amène à assurer un rôle d'opérateur sur différents dispositifs, au bénéfice de l'ensemble des régimes et au-delà.



En particulier :

- ▶ **le système national de gestion des identifiants (SNGI), qui gère et donne accès aux numéros de sécurité sociale** : on compte environ 2 milliards d'accès par an au SNGI pour éviter les erreurs et fiabiliser les prestations. Le SNGI est mis en œuvre par le Sandia (service administratif national d'identification des assurés), dont la principale mission est d'immatriculer les personnes nées à l'étranger.
- ▶ **le répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS)**, qui regroupe, à partir du numéro d'inscription au répertoire (NIR ou « numéro de Sécu »), les données sur l'identification des bénéficiaires, l'affiliation et la nature des risques couverts ainsi que les adresses déclarées pour les percevoir,
- ▶ le dispositif de gestion des échanges (DGE), plateforme technique d'échanges entre organismes de protection sociale,

Ces missions illustrent son savoir-faire et sa capacité à collecter et traiter un grand nombre de données : neuf Français sur dix ont été, sont ou seront suivis à un moment de leur vie par l'Assurance retraite !

La Cnav a également élaboré une partie du dispositif de la déclaration sociale nominative (DSN), qui a automatisé et simplifié les déclarations sociales des entreprises et assure chaque mois l'alimentation du dispositif de ressources mutualisé (DRM).

Vous avez dit impôts ?

Le saviez-vous ? Avec l'instauration du prélèvement à la source en 2019, **l'Assurance retraite est devenue le premier collecteur de l'impôt sur le revenu.**

Au même titre que les employeurs des secteurs public et privé, elle exerce en effet cette mission auprès de ses 6,15 millions de retraités imposables. Et collecte ainsi environ 300 millions d'euros par mois.

Objectif bien-vieillir

Le bien-vieillir est le maître mot de l'action sociale de l'Assurance retraite. Et l'enjeu est d'autant plus grand que la part et le nombre de personnes âgées dans la population progressent régulièrement : 15 millions de plus de 60 ans aujourd'hui, 20 millions en 2030...

L'Assurance retraite consacre donc près de 400 millions d'euros à l'action sociale, sous forme d'aides individuelles et d'actions collectives de prévention couvrant tout le territoire. S'y ajoute une enveloppe de 50 millions d'euros destinée à financer des prêts à taux zéro pour l'amélioration du logement et son adaptation au vieillissement.

400 millions

d'euros consacrés à l'action sociale, sous forme d'actions individuelles ou collectives couvrant tout le territoire.

Une politique d'envergure avec un objectif – vieillir en bonne santé – et deux axes prioritaires :
• proposer des actions collectives de prévention à tous les retraités, et cela dès l'arrêt de l'activité professionnelle,
• repérer et accompagner les retraités les plus fragiles, pour leur proposer un panier de services adaptés à leur situation.

L'action sociale, une affaire de partenariat

L'Assurance retraite déploie une politique d'action sociale en partenariat avec les collectivités territoriales, tout d'abord : les départements, les communes et les intercommunalités, leurs CCAS, CIAS¹ et centres sociaux, par exemple dans les conférences des financeurs ; avec les autres régimes de protection sociale ensuite : l'action sociale

¹ CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

a toujours été un terrain pionnier de l'interrégime (avec la MSA, la CNRACL², l'Ircantec...) – notamment pour des actions de prévention communes – et de l'interbranche (avec l'Assurance Maladie) ; enfin, avec les acteurs nationaux et locaux engagés dans la prévention de la perte d'autonomie : Santé publique France (autour du portail www.pourbienvieillir.fr), les résidences autonomie, les services d'aide à domicile...

En première ligne pour prévenir la perte d'autonomie

L'Assurance retraite joue un rôle de premier plan dans les conférences des financeurs. Créées en 2015 et présentes dans tous les départements, **elles réunissent les acteurs concernés par le financement de la prévention de la perte d'autonomie** : conseil départemental, Assurance retraite, Assurance Maladie, MSA, Anah²... Au-delà des prestations légales ou réglementaires, ces conférences définissent un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, ainsi que de l'habitat inclusif.

² MSA : Mutualité Sociale Agricole
CNRACL : Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales
Anah : Agence nationale de l'habitat

92

projets de création ou rénovation, de lieux de vie collectifs financés en 2019.



Fragilité : observer les territoires

Tous les territoires et tous les individus ne sont pas dans la même situation face aux enjeux du vieillissement. **L'Assurance retraite a donc développé des observatoires régionaux de la fragilité.**

Ces structures, qui exploitent un grand nombre de données, permettent d'identifier les territoires prioritaires d'intervention. À partir de ce travail, les caisses régionales peuvent ensuite déployer des actions opérationnelles de proximité, collectives ou individuelles, au plus près des besoins des retraités les plus fragiles. Ces observatoires et les informations qu'ils recueillent sont aussi un outil précieux pour les conférences des financeurs (voir p. 11).



Tous les territoires et tous les individus ne sont pas dans la même situation face aux enjeux du vieillissement.

Des ateliers pour tous

Activité physique et préservation du lien social sont deux atouts majeurs pour conserver son autonomie. Sur tout le territoire, en étroite liaison avec les communes, l'Assurance retraite organise des ateliers de prévention ouverts à tous les retraités.

Au programme : activité physique adaptée, mémoire, nutrition, sommeil, prévention des chutes...

Près de 300 000 seniors y participent chaque année. L'Assurance retraite gère aussi, avec ses partenaires (MSA, CNRACL, Santé publique France), le site www.pourbienvieillir.fr qui géolocalise toute l'offre d'ateliers et dispense des conseils pratiques et des tutoriels pour bien vivre sa retraite.

La clé du logement

Depuis quelques années, l'Assurance retraite est devenue un acteur majeur de la préservation de l'autonomie dans le logement. Grâce à une participation pouvant aller jusqu'à 3 500 euros, souvent complétée par les aides de l'Anah, elle a aidé 87 000 retraités à adapter leur logement depuis 2012, hors bailleurs sociaux. Elle accorde également chaque année plus de 50 millions d'euros de prêts sans intérêt et des subventions pour des projets de construction ou de rénovation de résidences autonomie et de lieux de vie collectifs. Sans oublier, depuis 2014, 10 millions d'euros annuels du plan d'aide à l'investissement pour les résidences autonomie.

Innovation : la matière grise

L'Assurance retraite soutient la filière de la Silver Économie, qui développe des solutions pour préserver l'autonomie. Elle finance notamment des projets innovants en la matière : services domotiques, aides à la mobilité, outils de maintien du lien social, prévention des chutes... Et, en 2019, **elle a créé le dispositif VIVA Lab avec la Banque des Territoires, France Active, la MSA et l'Agirc-Arrco.** En un an, 65 projets sont remontés et VIVA Lab en soutient déjà une dizaine.



87 000

logements de retraités adaptés au vieillissement depuis 2012, hors bailleurs sociaux

3 LA PERFORMANCE AU SERVICE DES ASSURÉS

Services compris

Depuis plusieurs années, l'Assurance retraite diversifie son offre de service à destination de ses assurés.

Objectifs : faciliter les démarches, accélérer les traitements, sécuriser les paiements, informer les assurés. Avec en ligne de mire la satisfaction des usagers et la capacité à s'adapter aux évolutions législatives et réglementaires : en 2019, **89 % des assurés retraités et 80 % des assurés actifs se disent satisfaits du service rendu¹**. Pour cela, l'Assurance retraite développe une démarche structurée d'innovation, qui lui permet de tirer parti des dernières avancées technologiques : intelligence artificielle, services en ligne, coproduction avec les assurés... Cette volonté d'une performance qui place l'humain au cœur de sa démarche a profondément transformé et amélioré la relation entre l'assuré et sa caisse de retraite.



98 %

C'est le pourcentage des retraites payées en 2019 dès le mois suivant le départ à la retraite de l'assuré, dans le cadre du dispositif de garantie de versement.

Simple comme la retraite

L'une des principales avancées récentes en termes d'offre de service concerne le passage à la retraite. Le service en ligne « Demander ma retraite » permet en effet à l'assuré, à partir de son espace personnel, de demander sa retraite en ligne, en toute facilité et toute sécurité. Mieux : pour les nombreux actifs qui ont eu une carrière professionnelle dans plusieurs régimes, il leur suffit de faire une seule demande pour leurs retraites de base et complémentaire.

En 2019, un assuré sur trois a ainsi choisi de demander sa retraite en ligne.

Autre avancée notable : depuis 2015, l'Assurance retraite s'engage sur une « garantie de versement » (voir p. 7).

Relation client : à votre écoute !

À travers l'ouverture de leur espace personnel sur le site www.lassuranceretraite.fr, les assurés privilégient de plus en plus les échanges dématérialisés, avec un objectif de réponse sous 48 heures réalisé à 78 %. Pour répondre à tous les besoins, l'Assurance retraite met également en œuvre d'autres moyens de contact : les rendez-vous dans ses points d'accueil (840 000 assurés reçus en 2019), le téléphone (6,5 millions d'appels reçus sur le 39 60 avec un taux d'appels aboutis de près de 85 %) ou encore le courrier.



Halte à la fraude !

L'Assurance retraite renforce chaque année ses outils de lutte contre la fraude. **Grâce au Big Data et au croisement de données, le montant des fraudes détectées est passé de 11 à 23 millions d'euros par an entre 2014 et 2019 et celui des préjudices évités de 81 à 137 millions d'euros sur la même période. Pour les indus « décès », le taux de récupération est de 85 % sur la période 2014-2019.**

Par ailleurs, le service en ligne interrégimes « Transmettre mon certificat de vie » pour les retraités vivant à l'étranger apporte à la fois une simplification (une seule démarche pour tous les régimes de l'assuré) et un moyen efficace de lutte contre la fraude.

¹ Baromètre réalisé par l'agence Moai pour le compte de l'Assurance retraite, entre le 11 juin et le 15 juillet 2019.

Oser Ozeli-D

Amplifier et structurer la démarche d'innovation, grâce à un réseau d'animateurs présents dans tout le réseau des caisses régionales de l'Assurance retraite : tel est le sens d'Ozeli-D, lancé en 2016. Fondé sur le principe de l'intelligence collective, Ozeli-D permet aux collaborateurs de soumettre leurs idées pour améliorer les processus et les outils. Depuis le lancement de la démarche, près de 700 propositions ont ainsi été recueillies et 80 % des idées lauréates ont effectivement vu le jour. Des exemples ? La conception d'Aria – l'assistant virtuel (chatbot) de l'Assurance retraite –, la simplification de la procédure de passage à la retraite des bénéficiaires du RSA, ou encore la création d'un réseau de parrains digitaux pour favoriser la montée en compétences numériques des collaborateurs.

Tous à la Canteam !

Prolongement naturel d'Ozeli-D, l'Assurance retraite s'est dotée d'un lieu dédié à la co-production entre assurés et collaborateurs du réseau. Ce laboratoire d'innovation porte un nom qui symbolise la démarche : la Canteam.

Innover, c'est rapprocher

La retraite par répartition est sans doute le symbole le plus fort de la solidarité intergénérationnelle. Mais cette dernière est également à l'œuvre en matière d'innovation. Chaque année, le concours des Silver Awards, fortement soutenu par l'Assurance retraite, rassemble étudiants et seniors actifs, afin de concevoir, en 24 heures, de nouveaux produits ou services favorisant l'autonomie et le maintien à domicile. Les projets primés bénéficient d'un accompagnement pour se concrétiser (www.silverawards.fr). Autre exemple : la plateforme Toit+Moi, développée par l'Assurance retraite, met en relation des seniors et des étudiants européens à la recherche d'un logement, en vue d'une cohabitation entre générations (<https://toitplusmoi.eu>).

Aria monte en gamme...

Aria (pour « Assurance retraite intelligence artificielle ») accompagne les assurés qui le souhaitent sur le site internet. **C'est l'un des premiers « chatbots » de dernière génération (moteur auto-apprenant) mis en service par une institution publique.** Objectif : faciliter l'accès à l'information des assurés et dématérialiser, en toute sécurité, des démarches simples ou répétitives.

Et le succès est au rendez-vous : dès le premier mois de sa mise en œuvre, en mai 2018, Aria avait déjà répondu à 2,7 millions de requêtes, émanant de 1,7 million de personnes. En 2020, nouvelle étape : au lieu de montrer à l'internaute comment trouver l'information, Aria la lui fournit directement.

Solidaire, et performante

Comme l'innovation, la performance de gestion bénéficie aux assurés actifs et retraités. Depuis 2013, l'Assurance retraite a ainsi réduit ses dépenses de fonctionnement de 16,5 % et ses dépenses de personnel de près de 3 %. Les dépenses de gestion administrative ne représentent plus que 1 % de l'ensemble des charges de la branche retraite, contre 1,07 % en 2016. **Et, avec 70 % des actifs et plus de 80 % des retraités, l'Assurance retraite ne représente pourtant que 22 % des coûts de gestion de l'ensemble du système français de retraite.** Une belle performance !

Performante et responsable

Performance et RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) peuvent parfaitement aller de pair. La preuve :
● L'Assurance retraite a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 5,14 % entre 2016 et 2018,

● elle emploie 8,47 % de personnes en situation de handicap (pour une obligation légale à 6 %),
● 61 % de ses marchés ont une clause environnementale et 34 % une clause sociale,
● Le réseau de l'Assurance retraite a obtenu la note de 91,6 sur 100 en matière d'égalité femmes-hommes.

Aujourd'hui, c'est déjà demain !

Grâce à la démarche d'innovation continue et aux avancées technologiques, l'Assurance retraite teste et développe chaque année de nouveaux services qui feront, demain, partie du quotidien des assurés. C'est le cas, par exemple, de Vox Usagers, dispositif gouvernemental expérimenté dans deux caisses régionales. Sur le site internet dédié, les usagers peuvent partager, en toute transparence, leur expérience du service rendu et donner leur avis. Ils peuvent aussi consulter les expériences des autres assurés et se faire un avis.

4 ACTEUR DES RÉFORMES

La retraite en mouvement

Tout au long de son histoire, l'Assurance retraite a déjà connu de nombreuses réformes et a fait la preuve de sa capacité à s'adapter et à se transformer. Depuis le début des années 2000, plusieurs réformes se sont ainsi succédé (2003, 2010, 2012...). Sans oublier l'une des plus importantes : **l'intégration complète et réussie, au 1^{er} janvier 2020 et après deux années de transition, de la Sécurité sociale pour les travailleurs indépendants (ex-RSI)**. Environ 2,2 millions de cotisants indépendants (artisans, commerçants, professions libérales non réglementées, chefs d'entreprise...) et autant de retraités ont ainsi rejoint l'Assurance retraite. Le tout avec une parfaite continuité dans le versement des retraites des intéressés et en accueillant les salariés de l'ex-RSI qui le souhaitaient. Plus que jamais, le service public de la retraite affiche donc une approche sereine et positive dans la perspective d'évolutions à venir.

L'Interrégime, la clé de voûte d'aujourd'hui et de demain

L'Assurance retraite joue un rôle clé dans l'interrégime et dispose d'une grande expérience en matière de partenariat. Depuis des années, elle travaille ainsi avec différents régimes, MSA, CNRA, CNAV ou Agirc-Arrco pour proposer des services en ligne (comme la demande unique de retraite en ligne) et développer l'action sociale. Premier régime de retraite en France, elle est ainsi l'opérateur de référence des grandes avancées interrégimes de ces dernières années, comme le droit à l'information, pour le compte du GIP Union Retraite, mais aussi de nombreuses réalisations au service d'une seule ambition, améliorer le service rendu aux assurés actifs et retraités (voir. p. 9).

LA RETRAITE PRÈS DE CHEZ SOI

Un réseau de proximité

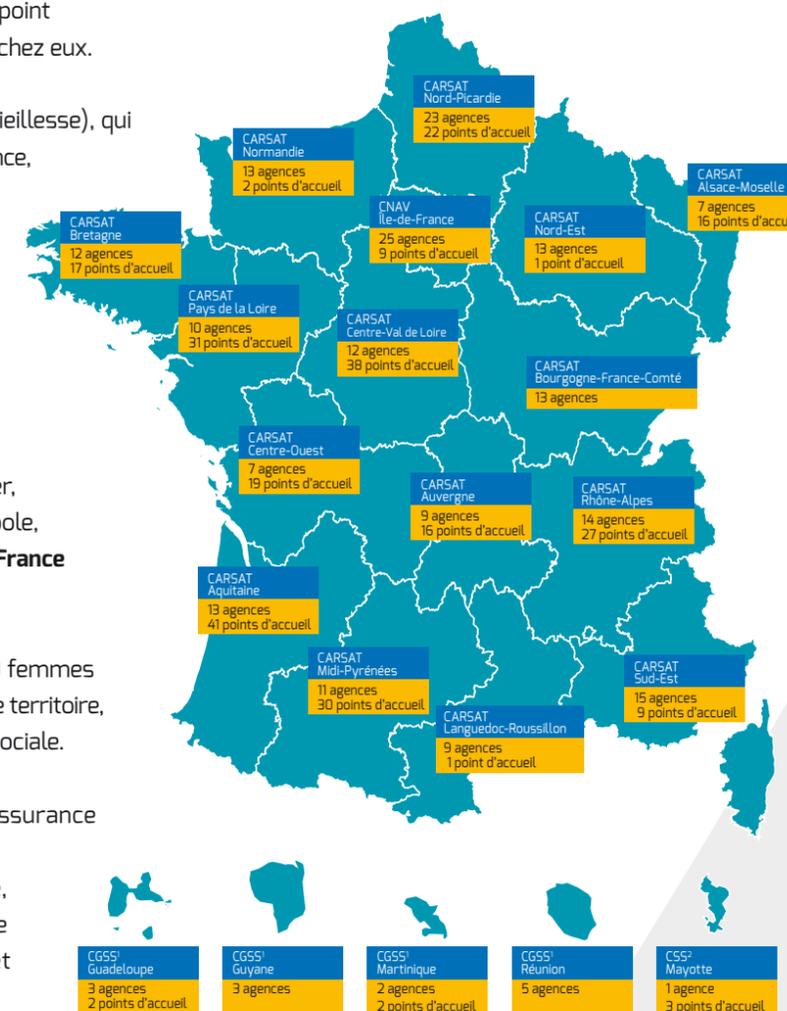
L'Assurance retraite, c'est avant tout un réseau de proximité, présent sur tout le territoire. L'immense majorité des assurés disposent ainsi d'un point de contact à moins d'un quart d'heure de chez eux.

L'Assurance retraite regroupe en effet :

- ▶ **la Cnav** (Caisse nationale d'assurance vieillesse), qui gère également les retraites en Île-de-France,
- ▶ **15 Carsat** (caisses d'assurance retraite et de la santé au travail) pour les autres régions en métropole,
- ▶ **4 CGSS** (caisses générales de sécurité sociale) dans les DOM,
- ▶ **1 CSS** (caisse de sécurité sociale) à Mayotte,
- ▶ **220 agences** en métropole et outre-mer,
- ▶ **286 points d'accueil** retraite en métropole,
- ▶ une présence dans toutes les **Maisons France Services**.

L'Assurance retraite, ce sont aussi 12 500 femmes et hommes présents chaque jour sur tout le territoire, pour faire vivre la retraite de la Sécurité sociale.

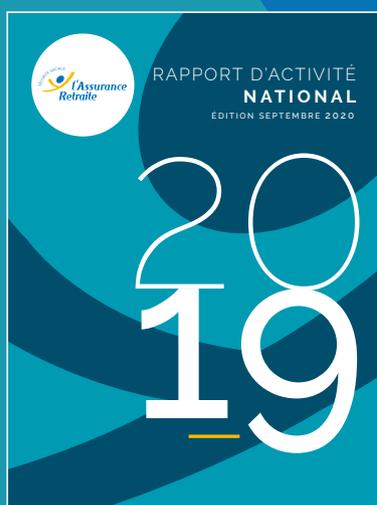
Chaque caisse régionale du réseau de l'Assurance retraite est gérée par un conseil d'administration. Assemblée délibérante, le conseil d'administration de la Cnav fixe les orientations de l'Assurance retraite et participe à la définition de sa politique générale et d'action sociale.



Des sites pour en savoir plus

L'Assurance retraite : www.lassuranceretraite.fr
Textes réglementaires de l'Assurance retraite : www.legislation.cnav.fr
Statistiques et recherches : www.statistiques-recherches.cnav.fr
Open Data de l'Assurance retraite : <https://data.cnav.fr>
Pour Bien vieillir : www.pourbienvieillir.fr
VIVA Lab : www.vivalab.fr
Recrutement de l'Assurance retraite : <http://recrutement.cnav.fr>

À télécharger sur le site de l'Assurance retraite
(rubrique « Nous connaître ») :



La retraite bouge, suivez-la !

 @Cnav_actu
 L'Assurance retraite et Cnav
 YouTube L'Assurance retraite

SECURITE SOCIALE

l'Assurance
Retraite